

2020

MOTIONS & VŒUX



Eclaireuses Eclaireurs de France
Assemblée Générale
Igny, 3-4 octobre

Table des matières

Table des matières	1
Motions avec avis favorable.....	3
Méthodes éducatives	3
M. 20-01 : Le CEC pour nos Responsables d’animations (Haut de France)	3
Vie associative.....	3
M. 20-02 : Fonctionnement des pôles ressources (Bretagne).....	3
M. 20-03 : Création d’une plateforme de dépôt des documents des SLA (Grand-Est)	4
M. 20-04 : Création et mise en place d’une recherche conceptuelle et collective de construction des futures orientations nationales (ON) (Languedoc-Roussillon)	4
M. 20-05 Listes de diffusion (Ile-de-France).....	4
Gouvernance.....	5
M. 20-06 : Suivi des outils démocratiques (Grand-Est).....	Erreur ! Signet non défini.
M.20-07 : Clarification des SLA rattachées (Grand-Est).....	5
Motions avec avis défavorable.....	6
Méthodes éducatives	6
M. 20-08 : Equipe formation nationale (Midi-Pyrénées).....	6
M. 20-09 : Attributions RUSF-DSF (Midi-Pyrénées).....	6
M. 20-10 : Engagement et promesse (Rhône-Alpes).....	7
Vie associative.....	7
M. 20-11 : Construire l’avenir des EEDF (Centre)	7
M. 20-12 : Pédagogie, formation, développement (Grand-Est)	Erreur ! Signet non défini.
M. 20-13 : Création de nouveaux postes dans les équipes régionales (Grand-Est).....	8
M. 20-14 : Accueil des jeunes /SNU (Haut-de-France)	9
M. 20-15 : Création d'un groupe de travail pour proposer une alternative autour du SNU (Grand-Est).....	Erreur ! Signet non défini.
M. 20-16 : Mise en œuvre de la proposition Maison Citoyenne et Créatives, accompagnement (Languedoc-Roussillon).....	9
Gouvernance.....	10

M. 20-17 : Changement de l'âge du droit de vote lors des instances décisionnaires des élus (Bretagne)	10
M.20-18 : APL et congrès extraordinaires (Grand-Est).....	10
M. 20-19 : Flash du CD (Rhône-Alpes)	10
Communication.....	11
M. 20-20 : Arrêt de l'impression des revues EEDF (Grand-Est)	11
M. 20-21 : Suspension des revues EEDF (Grand-Est).....	11
Administration & finances.....	12
M. 20-22 : Contribution (Grand-Est)	Erreur ! Signet non défini.
M. 20-23 : Chèques vacances et contribution (Ile-de-France).....	12
M. 20-25 : Contribution et autofinancement (Midi-Pyrénées)	12
M. 20-26 : Suppression du prélèvement de 7% sur les sommes versées par la CAF (PAM)	12
M. 20-27 : Tarif découverte (Ile-de-France).....	13
Organisation salariale.....	13
M. 20-28 : Postes salariés (Midi-Pyrénées).....	13
VOEUX.....	14
V. 20-01 : Lettre aux élues et élus de Bretagne	14

MOTIONS

Motions avec avis favorable

Méthodes éducatives

M. 20-01 : Le CEC pour nos Responsables d'animations (Haut de France)

LE CEC (Compte d'Engagement Citoyen), Institué par la loi du 8 août 2016 dite « Loi travail », le Compte d'Engagement Citoyen (CEC) est un nouveau dispositif de l'Etat destiné à reconnaître et valoriser l'engagement bénévole de responsables associatifs très investis. Il permet, sous réserve de conditions d'éligibilité (notamment 200h de bénévolat), de bénéficier de droits à formation supplémentaires crédités sur le compte personnel de formation.

Or, dans la circulaire de janvier 2020 que le national a transmis il est indiqué que :

« Les bénévoles de l'association éligibles sont ceux issus des équipes suivantes :

- Être à jour de sa cotisation au moment des heures de bénévolats identifiées et déclarées
- Équipes régionales,
- Équipes de groupe,
- Directeurs de stages et de séjours,
- Formateurs,
- Comité Directeur,
- Comités de Gestion et d'Animation,
- Volontaires en Service civique à partir de 6 mois de mission »

La région EEDF HDF demande au CD de travailler avec le Ministère pour pouvoir faire évoluer les choses. Cette démarche pourrait être conjointe avec le Scoutisme Français. Cette évolution, permettrait de valoriser nos animateurs bénévoles qui ne comptent pas non plus leurs temps pour faire vivre notre projet.

Vie associative

M. 20-02 : Fonctionnement des pôles ressources (Bretagne)

Contexte : Lors de la création des pôles ressources, il avait été acté que ces pôles étaient constitués de salariés ET de bénévoles, en fonction de plusieurs « métiers ». Or, il arrive fréquemment que les élus régionaux découvrent en même temps que l'ensemble des adhérents les résultats des travaux des équipes professionnelles, sans même avoir été informés ou consultés.

La région Bretagne, réunie en Congrès le 30 Mai 2020, propose que... dans le cadre du fonctionnement des pôles ressources mis en place depuis deux ans, les liens entre salariés et bénévoles des équipes régionales soient renforcés, voire institutionnalisés. Cela doit conduire à une meilleure mutualisation des travaux des équipes régionales bénévoles et des équipes professionnelles.

M. 20-03 : Création d'une plateforme de dépôt des documents des SLA (Grand-Est)

Contexte : Durant toute l'année, il est demandé aux SLA différents documents : déclaration APL, déclaration de camps, projets pédagogiques, budgets prévisionnels. Ces documents sont demandés tantôt par l'échelon national, tantôt par l'échelon régional et parfois ils sont demandés plusieurs fois car ils se sont perdus dans les échanges de mails très nombreux dans l'association. Cela est une perte d'énergie pour nos bénévoles comme nos salariés.

Proposition : Le congrès régional EEDF Grand Est réuni en visioconférence le dimanche 14 juin demande la création d'un espace numérique où les SLA déposent leurs documents au fur et à mesure de l'année, qui serait accessible aux équipes régionales comme aux membres de l'échelon national.

M. 20-04 : Création et mise en place d'une recherche conceptuelle et collective de construction des futures orientations nationales (ON) (Languedoc-Roussillon)

Cette démarche devra comprendre des temps locaux animés de débats, de recherche conceptuelle des termes affiliés au projet éducatif, et de mise en relation avec les réalités des SLA.

L'objectif sera la construction et la priorisation des futures ON ? Cela permettrait d'élargir le débat à l'ensemble de l'association (équipe de groupe et équipe d'animation) et de redéfinir le vocabulaire utilisé en incluant les diversités locales au travers d'une valorisation commune.

M. 20-05 Listes de diffusion (Ile-de-France)

Nous constatons que : - Régulièrement, depuis plusieurs années, nos membres en local, en région et au national, remontent les nombreuses défaillances de notre base de données actuelle (le portail entrclés), notamment son aspect intuitif, sa réponse à nos besoins et son coût important, - Les communications envoyées par l'échelon national oublie de manière récurrente des adhérent.e.s des échelons nationaux, régionaux ou locaux, - La réflexion d'un chantier à mener sur le portail entrclés (notre base de données) est au point mort depuis l'automne dernier.

Ces constats sont dommageables à notre fonctionnement et notre communication interne, demandant plus de temps aux utilisateur.rice.s et aux diffuseur.se.s d'informations pour établir des listes non erronées et complètes.

En conséquence, nombreux sont celles et ceux, bénévoles comme salarié.e.s, à recourir à des listes et pistes parallèles pour correctement communiquer au sein de l'association, et ce, avec les risques associés : mise à jour et complétudes des données. Notre fonctionnement démocratique se voit déstabilisé par le fait que certains élus ne reçoivent pas les communications qu'ils devraient.

La région IDF demande que l'association puisse, d'ici la fin d'année 2020, mettre en place un système temporaire de listes de diffusion des adhérent.e.s des échelons nationaux, régionaux et locaux, efficace, et partagé au sein de l'association. Elle demande également que soit lancé d'ici l'AG 2021 un chantier sur l'évolution de notre portail entrclés et la fiabilisation de notre base de données.

Gouvernance

M.20-07 : Clarification des SLA rattachées (Grand-Est)

Lorsqu'une structure locale d'activité (SLA) n'a plus de responsable, elle passe sous tutelle régionale. La problématique aujourd'hui c'est qu'il n'est pas clair de ce que veut dire être sous tutelle régionale et comment on officialise cette tutelle dans l'association et aux yeux de l'état en termes de responsabilité. En effet, à ce jour les responsables régionaux ne peuvent pas sur le portail déclarer le rattachement d'une structure et donc l'échelon national ne sait pas toujours si les SLA sont rattachées ou non et à qui s'adresser en cas de besoin.

Proposition : Le congrès régional EEDF Grand Est réuni en visioconférence le dimanche 14 juin propose de modifier le portail intranet pour permettre aux responsables régionaux de mettre une SLA officiellement sous tutelle.

Motions avec avis défavorable

Méthodes éducatives

M. 20-08 : Equipe formation nationale (Midi-Pyrénées)

Fin 2014, le pôle thématique formation (constitué de salarié.es EEDF) faisait apparaître un « délitement » du projet national de formation (mal connu, pratiques pédagogiques « étonnantes », ...).

En janvier 2015, l'équipe nationale bénévole formation, sur la base de ce constat, a proposé la mise en place d'une démarche de consultation des formateurs et formatrices EEDF pour redéfinir le projet de formation EEDF, afin de rénover et remettre en cohérence l'ensemble des propositions (plan de formation, contenus, méthodes) des formations vécues aux EEDF. Cette démarche a abouti à l'élaboration d'un document de base, publié dans Routes Nouvelles : « former et accompagner aux EEDF ».

Entre 2015 et 2018, les attermolements liés au management des équipes nationales bénévoles font que cette démarche s'est arrêtée à cette redéfinition du sens. Sans mise en œuvre opérationnelle, cette ambition de refondation a échoué.

Depuis 2019, une nouvelle équipe salariée œuvrant sur ce chantier est opérationnelle. En région, des équipes bénévoles ont durant toutes ces années fait vivre le projet de formation.

Afin de relancer cette démarche de refondation nationale, le congrès de la région Midi-Pyrénées demande qu'une équipe formation (quel que soit le nom) soit relancée au plus vite, avec un fonctionnement négocié sur la base d'une feuille de route validée par le CD (objectifs/moyens), et une transparence permettant le suivi et la continuité des travaux engagés (compte-rendu, partage des documents de travail). Cette équipe formation devra impliquer salarié.es et bénévoles (en invitant un.e bénévole par région, ludothèque, centre et service vacances organisant des formations).

Le CD est défavorable à cette motion du fait de sa forme. En effet, le CD estime qu'il n'est pas souhaitable de figer l'organisation de l'équipe adulte dans le scoutisme dans le texte d'une motion d'AG. Sur le fond, le CD partage la nécessité de poursuivre la construction d'une équipe nationale formation. Le CD rappelle qu'un appel à candidatures bénévoles a été lancé dans ce sens-là.

M. 20-09 : Attributions RUSF-DSF (Midi-Pyrénées)

La région Midi-Pyrénées, réunie en congrès le 29.02.2020 à Lavelanet des Comminges, propose, pour clarifier les attributions du RUSF et du DSF, que le RUSF ne permette pas de diriger des camps de plus de trois jours. Une solution devant être trouvée pour les stagiaires de la session de Couteron en octobre 2019.

Le CD est défavorable à cette motion. Bien que le CD partage le fait qu'une même qualification doit ouvrir aux mêmes attributions, le CD rappelle que la session de Couteron était une expérimentation pour envisager l'évolution de la formule RUSF dans une optique de permettre des directions de camp d'unités. Cette expérimentation ne vaut pas règle générale. Cette motion aurait pour effet d'empêcher toute réflexion sur l'évolution de la formule RUSF.

M. 20-10 : Engagement et promesse (Rhône-Alpes)

L'engagement volontaire sur un ensemble de valeurs partagées est un élément central de la méthode scout. Le plus souvent, au niveau mondial, il s'incarne dans la pratique de la Promesse, qui est un moyen de le décliner comme l'est l'Engagement. La pratique de la Promesse est parfois considérée comme une pratique étant peu émancipatrice voire pouvant être excluant. En tout état de cause, son abandon au profit de l'Engagement a été un choix éducatif conscient au sein de notre mouvement. Si la Promesse a été abandonnée dans la proposition EEDF, alors qu'elle est majoritaire au sein du scoutisme, c'est à l'issue de débats et parce que cela avait alors un sens pour l'association par rapport à notre projet éducatif. En 2009 encore, l'AG a rejeté sa réintroduction. Nous avons pourtant constaté sa réapparition, depuis deux ans, dans des documents de branches que sont Pistes ou la Nouvelle Aventure aînée. Ce constat nous interroge car il n'a pas été précédé d'une révision de la proposition EEDF sur le sujet de l'engagement volontaire, qui en donnerait le cadre et le sens éducatif commun.

Cette motion n'est pas contre la Promesse ; il est néanmoins nécessaire pour nous qu'un tel sujet soit objet d'une réflexion commune à l'ensemble des acteur-ric-e-s de l'association, y compris les jeunes adultes bénévoles.

À la suite des réflexions présentées ci-dessus, nous demandons l'ouverture d'un groupe de réflexion sur la notion d'engagement volontaire. Ce groupe devra comporter un certain nombre de bénévoles notamment acteur-ric-e-s de terrain, tels que des responsables et des jeunes. Au terme d'une première réflexion :

- Si la Promesse devait être retenue, il apparaît nécessaire qu'un document soit produit pour définir les raisons éducatives de ce choix et la manière dont elle doit être mise en œuvre (pour toutes les branches ? Seulement certaines ? Et pour les adultes ? Quels garde-fous et principes de mise en œuvre ? Quelle cohérence avec nos valeurs et nos prises de positions ?)
- Si la Promesse devait être retenue, les textes de loi et de promesse devraient être actualisés, selon des modalités à définir mais qui devraient à minima comprendre une consultation de jeunes de la branche concernée, une démarche d'appropriation par les acteur-ice-s du terrain et une cohérence avec les valeurs portées par l'association.
- Si l'Engagement sur la règle d'Or devait être retenu, une attention particulière serait portée sur les définitions de nos valeurs dans la règle d'Or.

La motion s'inscrit pleinement dans le cadre du chantier de la rénovation des programmes éducatifs, en cela le CD est favorable à l'esprit de la motion. Cependant le CD est défavorable à l'introduction d'un groupe de travail supplémentaire, à ce stade du chantier.

Vie associative

M. 20-11 : Construire l'avenir des EEDF (Centre)

Considérant que les EEDF doivent se rassembler autour de leur cadre associatif, de leurs valeurs et de leur méthode, ils et elles ont besoin en priorité de redéfinir un cadre et une cohérence associative nationale :

- En adaptant associativement leur projet éducatif aux réalités actuelles,
- En dynamisant un parcours de formation pour toutes les responsabilités bénévoles, afin d'assurer une cohérence nationale,

- En accompagnant les structures, en créant du lien entre les fonctions, à tous les niveaux de l'association,
- En accompagnant les bénévoles pendant le temps de leur engagement.

La région Centre, réunie en Congrès régional le 20 juin 2020 au Centre EEDF du Puits Bertin, propose l'organisation dès 2021 d'Assises Nationales des EEDF, rassemblant tous les adultes et aînés volontaires, préparées par des Assises Régionales, afin de revisiter notre projet, notre structure, notre gouvernance, notre politique budgétaire et nos statuts, en appui sur notre mission, nos valeurs et notre méthode. Ces assises déboucheront sur une Assemblée générale qui aura pour mission de construire cette nouvelle étape de la vie des EEDF.

Le CD partage le besoin exprimé par la région Centre de retravailler un cadre et une cohérence associative nationale. Néanmoins le CD est défavorable à la motion car réussir des Assises Nationales nécessite un gros travail de préparation dans toutes les régions et toutes les SLA, SLAN, SV en lien avec l'Equipe Nationale et le CD. Or les délais disponibles et le contexte sanitaire national ne permettent pas de tenir ces assises dans de bonnes conditions l'an prochain. Par ailleurs le CD rappelle que lors de l'AG 2021, l'association devra faire le choix de ses Orientations Nationales pour les trois années suivantes. La mise en place d'assises nationales aurait toute sa place dans une démarche collective pluriannuelle si l'AG 2021 l'estime nécessaire.

M. 20-13 : Création de nouveaux postes dans les équipes régionales (Grand-Est)

Contexte : Nous constatons dans l'association un problème de mutualisation de nos moyens et de partage de l'information entre les différentes régions et entre les régions et l'échelon national. Chaque région a ses ressources et ses outils mais n'est pas forcément au courant de ce qui se fait ailleurs. Il est très répandu de créer des outils pensant faire avancer l'association alors qu'ils existent déjà. L'énergie de chacun-e, salarié-e comme bénévole est précieuse et il est dommage de la gaspiller de cette manière.

Cela est notamment lié au fait qu'il n'existe pas de formation et de rencontre pour les équipes régionales, pour leur faire découvrir les ressources humaines et matériel de l'association en début de mandat, ce qui leur ferait gagner énormément de temps.

D'autre part, nous constatons également que plusieurs instances nationales (les équipes nationales thématiques, les commissions des méthodes éducative...) ont du mal à trouver des bénévoles pour remplir leurs équipes de façon qu'elle soit représentative de la diversité d'activités et de structures de notre association. En effet, nous constatons que les bénévoles aux éclés portent souvent déjà plusieurs responsabilités au local et régional et n'ont ainsi pas la possibilité de se dégager du temps supplémentaire pour partager les expériences dans les instances nationales qui devrait pourtant être le lieu où nous impulsions les dynamiques. Nous pensons donc qu'il faudrait pouvoir créer un système de mutualisation et partage de l'information basée sur les dynamiques régionales.

Proposition : Le congrès régional Grand Est réuni en visioconférence le 14 juin 2020 propose donc de créer des postes similaires dans chaque équipe régionale sur les postes clés de l'association en plus des postes de responsable régional et trésorier régional comme par exemple : référent-e formation, référent-e logistique, un-e référent-e par



branche. Ces postes pourraient être définis par le conseil national de rentrée 2020 pour une mise en place aux congrès 2021. Ainsi ces référent-e-s formations pourraient constituer l'équipe de formation nationale. En plus de ces postes « de base », les régions seront toujours libres de créer d'autres postes dans leur région en fonction de leurs besoins et réalités.

Le CD est défavorable à la proposition. Pour le Comité Directeur, un chantier de ce type doit être travaillé dans le cadre d'un dialogue structuré, dans l'association avant soumission à l'AG.

M. 20-14 : Accueil des jeunes /SNU (Haut-de-France)

Le congrès régional des EEDF HDF réuni les 8 et 9 Février 2020 à St André affirme partager avec les autres associations d'éducation populaire à la fois son intérêt et ses réticences pour le SNU tel que définit actuellement.

La mise en place du SNU ne peut faire office de politique publique vers la jeunesse au détriment des actions existantes et probantes : Formation BAFA, BAFD ; "colonies de vacances" ; service civique ; vie collective dans les camps du scoutisme laïque, qui sont autant de moments de vie collective et de citoyenneté en construction active.

Les EEDF sont attachés à la liberté de chacun de choisir son engagement, tout en reconnaissant l'intérêt de faire découvrir aux jeunes par les Missions d'Intérêt Général (phase 2 du dispositif) du SNU les nombreux et divers champs d'action de l'engagement social.

C'est pourquoi nous voulons pouvoir accueillir des jeunes durant la phase 2.

Le CD estime que les débats de l'assemblée générale de l'année dernière autour du SNU n'ont pas permis de clarifier totalement les positions à prendre par rapport au projet dans sa globalité, comme dans ses déclinaisons. Le CD souhaite renvoyer cette motion devant l'AG.

M. 20-16 : Mise en œuvre de la proposition Maison Citoyenne et Créatives, accompagnement (Languedoc-Roussillon)

Considérant les objectifs et les Orientations Nationales de l'association sur le développement, la proposition de l'association " Maisons Citoyennes et Créatives" nous semble pertinente et aboutie dans son principe. Néanmoins, il convient de prévoir et de préciser les moyens mis en place pour l'accompagnement en région des équipes bénévoles rattachés à ces projets.

Nous proposons de repositionner et mobiliser formellement des moyens salariés de l'association pour l'accompagnement des propositions « maisons citoyennes et créatives ». Mise en place d'un suivi du début (préparation) à la fin de la mission (bilan). Nous demandons donc que cet accompagnement soit inscrit dans les lettres de mission des salariés des pôles Ressources (Programmes Educatifs, Adultes dans le scoutisme, Mobilisation des Ressources).

Le CD est défavorable à cette motion, car elle ne permet pas le nécessaire travail de priorisation des missions de notre personnel salarié. Bien que l'initiative soit intéressante, la disponibilité

de nos moyens doit être interrogé. De plus le CD indique qu'il n'est pas de la responsabilité de l'AG de détailler la mise en œuvre opérationnelle d'une proposition.

Gouvernance

M. 20-17 : Changement de l'âge du droit de vote lors des instances décisionnaires des éclés (Bretagne)

La branche aînée a été créée pour les jeunes de 15 à 18 ans et l'on considère que toutes les personnes d'un même clan ont les mêmes droits. Nous considérons comme âgiste (discrimination liée à l'âge) que les aînés de moins de 16 ans ne puissent pas voter puisque rien ne différencie en termes de maturité une personne de 15 ans du reste du clan d'autant plus que nous considérons que l'âge n'est pas un critère de maturité et ne devrait pas déterminer la participation à la vie démocratique de l'association.

La région Bretagne, réunie en Congrès à distance le 30 Mai 2020, propose de changer l'âge du droit de vote lors des instances décisionnaires des éclés comme le congrès. Afin que toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, puissent participer aux votes lors de celles-ci. Ce qui supposera la tenue d'une AG extraordinaire afin de modifier ces statuts.

Le CD est défavorable à cette motion car elle n'est pas possible dans le cadre de nos textes en vigueur. Le CD en prend note et propose qu'elle soit intégrée dans la réflexion autour de la rénovation de nos textes.

M.20-18 : APL et congrès extraordinaires (Grand-Est)

Contexte : Il est arrivé plusieurs fois dans notre région qu'à la suite d'une démission de RR ou de RSLA, la région ou le groupe se retrouve sous tutelle alors que de nouvelles personnes seraient prêtes à se présenter pour prendre le relais.

Proposition : Le congrès régional EEDF Grand Est réuni en visioconférence le dimanche 14 juin propose de modifier les textes lors de l'AG 2021 pour permettre de faire des congrès ou APL extraordinaires en cas de démission des RR ou RSLA et s'il y a des personnes volontaires pour reprendre le-s poste-s.

Le CD partage l'analyse de cette motion mais y est défavorable car l'échéance pose un problème. D'après nos statuts, faire évoluer notre Règlement Général nécessite de le faire valider par le conseil d'état. Modifier celui-ci nécessite un temps d'analyse et de réflexion approfondi. De plus l'important chantier sur le RG ne peut se limiter à un seul point mais entre bien dans le cadre d'une réflexion globale.

M. 20-19 : Flash du CD (Rhône-Alpes)

Le Congrès Régional de la région Rhône-Alpes, réuni le 20 juin, demande que lors des prochains flashes du Comité Directeur figurent les motivations des décisions prises pour permettre à tou-te-s les adhérent-e-s de comprendre les choix qui ont été faits et les bases d'information sur lesquelles les décisions ont été prises. Sans cela, lire le flash du Comité Directeur n'apporte pas grand-chose. C'est surtout dans les moments les plus pénibles, les situations de crises, qu'il faut éviter de donner l'impression d'infantiliser les destinataires de ce type d'information. A défaut, la confiance est rompue. Les leçons de la communication récente du gouvernement devraient être tirées pour éviter ce type de travers.

Le CD est défavorable à cette motion et rappelle que le Flash a vocation de communiquer les décisions prises par le CD dans les plus brefs délais, ce ne sont pas des comptes rendus exhaustifs, qui demandent un temps d'élaboration plus long et son soumis à vote lors d'une réunion ultérieure.

Communication

M. 20-20 : Arrêt de l'impression des revues EEDF (Grand-Est)

Contexte : En 2019, la production (graphisme, illustration, routage, envoi, impression) des revues de l'association nous a coûté 50 400 €, sans compter le temps de rédaction des salarié-e-s qui y participent.

Proposition : A l'heure où nous cherchons à faire des économies dans l'association (on nous affirme manquer d'environ 400 000€ pour boucler notre budget nationalement chaque année), le congrès régional Grand Est réuni en visioconférence le dimanche 14 juin 2020 demande à ce que les revues soient numérisées et envoyées en version papier uniquement à celles et ceux qui en font la demande. La demande pourrait se faire sur le bulletin d'adhésion.

Le CD est défavorable à cette motion, car le bénéfice économique de cette mesure est très relatif (le coût direct des revues (RN et E), intègre la conception graphique, l'impression et l'envoi. Ce coût a été divisé par 2 en 5 ans. La suppression du support papier ne va jouer que sur quelques éléments), en revanche les difficultés qu'elle soulève sont importantes : pour les membres (fracture numérique, difficulté d'exploitation des supports en groupe, ...) pour la communication externe (absence de supports à diffuser, absence d'agrément pour les publications jeunesse). Néanmoins une réflexion sur la finalité et la forme de nos revues reste un enjeu important à poursuivre.

M. 20-21 : Suspension des revues EEDF (Grand-Est)

Contexte : En 2019, la production (graphisme, illustration, routage, envoi, impression) des revues de l'association nous a coûté 50 400 €, sans compter le temps de rédaction des salarié-e-s qui y participent. Ayant constaté que peu de nos adhérent-e-s les lisent ou s'en servent nous nous questionnons sur leur intérêt pédagogique sous leur format actuel et si c'est un besoin vital pour l'association aujourd'hui.

Proposition : A l'heure où nous tirons la sonnette d'alarme sur la situation financière de l'association (on nous affirme manquer d'environ 400 000€ pour boucler notre budget nationalement chaque année), le congrès régional Grand Est réuni en visioconférence le dimanche 14 juin 2020 propose de suspendre la production des revues EEDF, le temps de faire une étude sur le réel besoin vis-à-vis de ces revues de nos adhérent-e-s à l'occasion de la rentrée 2020.

Le CD est défavorable à cette motion, car le bénéfice économique de cette mesure est très relatif (le coût direct des revues (RN et E), intègre la conception graphique, l'impression et l'envoi. Ce coût a été divisé par 2 en 5 ans. La suppression du support papier ne va jouer que sur quelques éléments), en revanche les difficultés qu'elle soulève sont importantes : pour les membres (fracture numérique, difficulté d'exploitation des supports en groupe, ...) pour la communication externe (absence de support à diffuser, absence d'agrément pour les publications jeunesse). Néanmoins une réflexion sur la finalité et la forme de nos revues reste un enjeu important à

poursuivre, l'alternative de supports (papier et/ou numérique) devra être intégrée dans cette réflexion.

Administration & finances

M. 20-23 : Chèques vacances et contribution (Ile-de-France)

Proposition de motion concernant la contribution nationale des 7% sur les chèques-vacances perçus par les SLA. :

- Les 7% de contribution nationale doivent être prélevés **UNIQUEMENT** sur la part des chèques-vacances qui est perçue par chaque SLA.

Le modèle économique des EEDF adoptée en 2015, a vocation de financer la structure et le fonctionnement associatif. Ce système s'articule sur deux sources de financement internes, les adhésions et la contribution. Le modèle a atteint ces limites et demande à être repenser. Le CD et la CAF étudient plusieurs options en tenant compte des remarques exprimées par les SLA. Le CD n'est pas favorable à cette motion, car elle suppose juste un aménagement du modèle actuel, mais prend note de la recommandation qui serait intégrée dans la réflexion globale en cours.

M. 20-25 : Contribution et autofinancement (Midi-Pyrénées)

Dans le cadre où, en fonction de la ligne comptable, le résultat d'un autofinancement est, dans le cas d'un prix fixe (ligne70) soumis à la contribution sur le produit d'activités mais dans le cas d'un prix libre (ligne75) non soumis à la contribution sur le produit d'activités.

La Région Midi-Pyrénées réunie en congrès le 29.02.2020 à la Ferme de Paillac (31), demande :

- Une clarification de ce que contient, ou non, le dit « Produit d'activités »
- Que les « Autofinancements » ne soient plus comptabilisés dans la contribution.

Le modèle économique des EEDF adopté en 2015, a vocation de financer la structure et le fonctionnement associatif. Ce système s'articule sur deux sources de financement internes, les adhésions et la contribution. Le modèle a atteint ces limites et demande à être repenser. Le CD et la CAF étudient plusieurs options en tenant compte des remarques exprimées par les SLA. Le CD n'est pas favorable à cette motion, car elle suppose juste un aménagement du modèle actuel, mais prend note de la recommandation qui serait intégrée dans la réflexion globale en cours.

M. 20-26 : Suppression du prélèvement de 7% sur les sommes versées par la CAF (PAM)

La région P.A.M. réunie en congrès le samedi 20 Juin 2020 par visioconférence a voté la motion suivante :

- A ce jour, les sommes versées par la Caisse d'Allocation Familiale sous forme d'Aide au temps libre ou de la PSO sont soumises au 7 % de contribution nationale par EEDF.
- En effet, les sommes versées par la CAF doivent bénéficier intégralement aux enfants et leurs familles conformément à l'éthique de la CAF : aide financière allouée aux parents pour financer les activités de leurs enfants.

La région P.A.M. demande que ces sommes n'entrent plus dans le calcul de la contribution nationale.

Pour information cette motion a été discutée et approuvée par tou-te-s les trésorier-e-s présent-e-s de la région PAM lors de la réunion de formation à Aix fin février 2020.

Le modèle économique des EEDF adopté en 2015, a vocation de financer la structure et le fonctionnement associatif. Ce système s'articule sur deux sources de financement internes, les adhésions et la contribution. Le modèle a atteint ces limites et demande à être repenser. Le CD et la CAF étudient plusieurs options en tenant compte des remarques exprimées par les SLA. Le CD n'est pas favorable à cette motion, car elle suppose juste un aménagement du modèle actuel, mais prend note de la recommandation qui serait intégrée dans la réflexion globale en cours.

M. 20-27 : Tarif découverte (Ile-de-France)

Proposition de motion concernant la tarification "découverte" pour permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir nos activités lors d'un séjour / camp : proposer une offre découverte "séjour" sans limitation de durée à 30 €.

La carte découverte est faite justement pour des courtes durées ponctuelles, nous ne pouvons la rendre illimitée, ce qui équivaldrait à une carte plein tarif annuelle.

Organisation salariale

M. 20-28 : Postes salariés (Midi-Pyrénées)

De par les constats suivants : les missions régionales anciennement assurées par des salariés sont réparties aujourd'hui entre bénévoles. Pour les missions recouvrant aux plus grosses charges de travail, notamment la formation et l'accompagnement des groupes, l'investissement apparaît comme démesuré dans le cadre du bénévolat et questionne sur la viabilité de cette situation à moyen terme.

Du coup la région demande :

- Qu'un bilan rapide (31 octobre 2020) puisse être effectué concernant l'ensemble des missions sur les postes de salariés actuels, ceci mit en corrélation avec un bilan sur les missions régionales
- La répartition des charges de travail concernant les missions identifiées en fonction des priorités (d'un commun accord échelon régional – échelon national).
- Que pour tout besoin de fonctionnement et/ou de développement ne pouvant être assuré ni par un.e salarié.e, ni par un.e bénévole, soit étudié formellement la possibilité de répondre à ce besoin par le moyen approprié (formellement voulant dire projet présenté sur dossier, mis à l'étude et soutenu lors d'une entrevue par représentants échelon régional-échelon national avec obligation de décision justifiée, par une réponse écrite donnée par le Comité Directeur et/ou l'Equipe Nationale, dans les 4 mois après la remise du dit dossier).

Le comité directeur est défavorable à la motion. Si le CD est en accord sur le fait qu'une réflexion doit être menée sur la charge de travail et les missions assumées par les bénévoles et les salarié.e.s, l'AG n'a pas vocation à prendre des décisions de ce niveau-là d'opérationnalité.



VOEUX

V. 20-01 : Lettre aux élues et élus de Bretagne

La région Bretagne réunie en congrès à distance ce samedi 30 mai 2020, propose d'une part de rejoindre cet appel aux élues et élus de Bretagne "pour une Bretagne résiliente, solidaire et vivante face aux crises et orienter dès maintenant les aides publiques vers les enjeux sociaux et climatiques. Renforcer les relocalisations et les coopérations au niveau régional et local et d'autre part de prononcer plus largement un vœu qui serait un appel national pour un Pays résilient, solidaire et vivant face aux crises et orienter dès maintenant les aides publiques vers les enjeux sociaux, associatifs et climatiques et renforcer les relocalisations et les coopérations au niveau national régional et local”.